



FONTAINE-LÈS-DIJON FOOTBALL CLUB

CONVOCAATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Affiliation F.F.F. n° 526621

Fontaine-lès-Dijon, le 11 juin 2018

Parents, joueurs et dirigeants,

L'Association du Fontaine-lès-Dijon Football Club vous convoque à son Assemblée Générale qui aura lieu le :

Vendredi 6 juillet 2018 à 18h30 à la salle de convivialité des Cortots.

Ordre du jour :

- Bilan moral et sportif de la saison 2017/2018 ;
- Perspectives d'avenir, présentation des équipes et des éducateurs pour la saison 2018/2019 ;
- Approbation du bilan financier saison 2017/2018 ;
- Vote du budget prévisionnel 2018/2019 ;
- Questions diverses ;
- Election des membres du Comité Directeur ;
- Remises de récompenses aux licenciés ;
- Verre de l'amitié.

La présence est obligatoire pour tous les licenciés. Pour les licenciés de moins de 16 ans, un pouvoir dûment rempli doit être remis à un dirigeant, un joueur ou un parent de joueur.

Pour les personnes désirant se présenter au Comité Directeur : déposer vos candidatures auprès du président Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO (06.09.94.18.12) avant le 29 juin 2018.

Postes à pourvoir cette année : secrétaire et responsables de commission.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les membres du Comité Directeur

✂

POUVOIR (1)

Je soussigné(e) (2) : _____,

En qualité de (3) joueur, dirigeant ou parent du joueur (4) : _____,

Donne pouvoir à : _____,

- De me représenter à l'Assemblée Générale du F.D.F.C. convoquée le 6 juillet 2018 ;
- De prendre part à toutes les délibérations ;
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (5) auquel cette réunion serait reportée.

Fait à : _____, le : _____.

Signature (6) :

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom. (3) Rayer la mention inutile. (4) Nom, prénom du joueur mineur. (5) Validité : trois reports au maximum. (6) Porter à la main : "bon pour pouvoirs" et signer.

N.B. : Les joueurs de moins de 16 ans doivent être obligatoirement représentés par un adulte. Pas plus de 5 pouvoirs par mandataire.